VILLE DE BEAUCHAMP

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 Février 2015

==========

L'an deux mil quinze, le 12 février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Francine OCCIS, Maire

Date de la convocation : 4 février 2015

Nombre de membres en exercice : 29

Etaient présents :Mme OCCIS, Maire, M. LECUREUR, Mme MERLAY, M. ANDRIEUX, Mme IDJAKIREN, Mme AVELINE, M. SOLLER, Mme AUZEMERY, M. GILLET, Adjoints

M. PELAMOURGUES, M. CONTENTIN, M. ROUSSEL, M. LENHARDT, Mme ROBERT, Mme BINZENBACH, Mme LE FALHER, Mme HAMMACHE, M. CARREL, Mme VALENTE, M. VILLAUME, Mme RESTOUS, Mme NORDMANN, Mme LOISEAU, M. MANAC'H, Mme PIRES M. PLANCHE, Mme TAKACS, M. SEIGNÉ

Absent excusé : M. JENNY pouvoir à Mme NORDMANN

Absent :

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner M. CONTENTIN pour assurer ces fonctions. Sans observation, M. CONTENTIN est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2014

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 4décembre 2014.

2. Décisions

Décision n° 2015-DEC-001 du 12 janvier 2015 certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture en date du 13 janvier 2015.
Décision d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats d'assurance pour la ville de Beauchamp pour une durée de 5 ans.
Dans le marché M3214JU002 :

- Lot 1 « risques incendie-divers dommages aux biens » : BRETEUIL ASSURANCE COURTAGE/MALJ
- Lot 2 « responsabilité civile » : cabinet DELPIERRE/AXA
- Lot 3 « flotte automobile » : SMACL ASSURANCES
- Lot 4 « protection juridique générale » : SMACL ASSURANCES
- Lot 5 « protection juridique pénale des agents et des élus » : cabinet MOUREY/CFDP

Dans le marché M3214JU003 :

- Lot unique : Risques statutaires : cabinet PILLIOT/GENWORTH

Décision n° 2015-DEC-002 du 02 février 2015 certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture en date du 04 février 2015.
Décision d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour assurer la défense de la commune devant tous les degrés de juridiction de l'ordre administratif, pour toutes les actions menées contre elle auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans l'affaire Monsieur CAHU Philippe contre Commune de BEAUCHAMP et ce, afin de préserver ou de garantir les intérêts de la commune.
Décision d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France définissant la mission d'assistance pour la défense de la commune dans l'affaire Monsieur CAHU Philippe contre Commune de BEAUCHAMP.

3. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) – Exercice 2015.

Au préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif, Monsieur ANDRIEUX fait une présentation détaillée du DOB 2015 à l'aide d'une projection. Il expose les orientations générales établies sur la base de l'analyse des besoins.

INTRODUCTION

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982).

L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition.

Ce débat intervient dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif et donne lieu à une délibération du Conseil municipal qui prend acte de la tenue du débat.
Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le budget 2015 s'inscrit dans un contexte économique et budgétaire difficile et préoccupant pour l'ensemble du secteur public local.

Les perspectives macro-économiques

Après la stagnation enregistrée au premier semestre 2014, la croissance de l'économie française est restée faible en fin d'année. La consommation des ménages a progressé modérément, soutenue par la désinflation. L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé mais l'investissement dans le logement a continué sa chute.

Les mesures fiscales en faveur des entreprises (CICE, Pacte de responsabilité, etc.) n'auront pas un effet immédiat sur la croissance. L'objectif indirect est de permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et embaucher.

Par ailleurs, les prévisions pour 2015 laissent présager en France un maintien, voire une poursuite de la hausse du taux de chômage. Cette situation incite les ménages à ne pas consommer et à épargner.

Les perspectives de croissance française sont faibles en 2015 : entre 0,5 % et 1 %.

Sur le plan monétaire, la dépréciation de l'euro peut améliorer la compétitivité des entreprises françaises mais elle est lourde de conséquences pour les collectivités locales comme la nôtre qui ont contracté des emprunts liés à l'évolution de l'euro par rapport au franc suisse.

Une baisse sans précédent des dotations de l'État

Après avoir été réduites de 1,5 milliards d'euros en 2014, les dotations de l'État aux collectivités territoriales vont tendre à diminuer de onze milliards pour la période 2015-2017, soit 3,67 milliards d'euros par an.
Dès à présent, les collectivités ne pourront pas faire l'économie d'une vraie réflexion stratégique visant à reconsidérer leur champ d'action et se recentrer sur le périmètre le plus pertinent de leurs interventions.
Pour les communes à faible potentiel fiscal et financier, ces baisses de dotations seront atténuées par le mécanisme de la péréquation. Les crédits de péréquation intégrés à la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmenteront ainsi de plus de 8,5 % et s'élèveront à 327 millions d'euros.
Toutefois, malgré les augmentations d'impôts en 2014, Beauchamp conserve un fort potentiel fiscal. La ville ne pourra donc pas bénéficier du mécanisme de péréquation.

Dès lors, pour notre ville, les hypothèses retenues pour 2015 sont :

- une baisse de la DGF à hauteur de 300 000 € ;
- une augmentation de la participation au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France à hauteur de 50 à 60 000 €.

Les trois priorités autour desquelles s'articulent le DOB sont les suivantes :

- refinancer le prêt structuré lié au franc suisse ;
- poursuivre la stratégie de réduction des dépenses ;
- rechercher toute subvention susceptible d'augmenter les recettes.

Pour la ville de Beauchamp, une prospective pluriannuelle couvrant la période 2014-2020 ne peut pas être réalisée tant que le « tsunami franc suisse » ne sera pas stabilisé.

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET 2014

Résultats provisoires de l'exercice 2014

Après prise en compte des reports et intégration des restes à réaliser, les résultats cumulés provisoires de l'exercice 2014 permettent d'évaluer les "masses" suivantes :

Section de fonctionnement	+ 955 000 €
Section d'investissement	- 880 000 €
Résultat consolidé (section de fonctionnement + section d'investissement)	+ 75 000 €

Il est rappelé qu'environ 450 000 € de dépenses inhérentes à 2013 ont été supportées par l'exercice 2014.
La capacité d'autofinancement de la commune (CAF) est donc très insuffisante. Pour permettre les investissements indispensables (voirie, bâtiments, etc.) elle devrait être de l'ordre de 2 millions d'euros.
L'équilibre budgétaire a été possible grâce à une baisse très sensible des dépenses de fonctionnement.

Une importante réduction des dépenses

- **Les charges à caractère général (fonctionnement)**

Une partie des charges à caractère général avait déjà été engagée dans la continuité 2013, lors du vote du budget prévisionnel.
Pour parvenir à l'équilibre budgétaire, les charges à caractère général ont été sensiblement réduites, puisqu'elles ont baissé de 4 % par rapport au montant mandaté en 2013, soit une baisse de près de 143 000 €.
La constante recherche d'économies, jusqu'à la fin de l'année 2014 a été nécessaire et devra se poursuivre en 2015.

- **Les dépenses d'équipement (investissement)**

Les dépenses d'équipement ont été significativement réduites au strict nécessaire : la poursuite de la construction du centre de loisirs qui a constitué une dépense incontournable, l'entretien minimum du patrimoine, les dépenses urgentes en raison de problématiques de sécurité.
La baisse en 2014 est de 15 %, soit plus de 163 000 €.
De ce fait, il existe peu de leviers en 2015 pour baisser davantage les dépenses d'investissement.

Situation de la dette communale

La commune a dû principalement honorer les annuités des trois emprunts structurés présentant des risques plus ou moins élevés :

- le solde du prêt FIXMS (différentiel de taux entre les emprunts à 30 ans et ceux à deux ans)
  taux d'intérêt de 3,35 % en 2014, soit une annuité de plus de 390 000 €
- le prêt EURO/INFLATION (différentiel inflation zone €/inflation française)
- le prêt EURO/CHF (évolution du taux de change entre le Franc Suisse et l'Euro)

Les emprunts Euro/Franc Suisse et Euro/inflation ont gravement obéré l'exécution budgétaire de l'exercice 2014 :

- doublement de l'annuité du prêt EURO/INFLATION

Le taux d'intérêt de ce prêt évolue en fonction du différentiel entre l'inflation zone € et l'inflation française.
En 2013, le taux d'intérêt était de 2,2 %, soit une annuité de près de 258 000 €.
En 2014, le taux d'intérêt a augmenté de façon très importante pour atteindre 6,73 %, soit une annuité de plus de 528 000 €.

- doublement de l'annuité du prêt EURO/CHF

Le taux d'intérêt de ce prêt évolue en fonction du différentiel entre le taux de change de l'euro contre le franc suisse.

Toutefois, depuis 2011, le prêteur accordait à Beauchamp un taux "atténué", par le mécanisme discrétionnaire d'abandon de créance.
Le taux d'intérêt du prêt souscrit par Beauchamp n'a pas été atténué en 2014 : de 6% en 2013, il est passé à 13,6%, soit une annuité de plus de 930 000 €.
Cela a représenté une hausse de près de 440 000 € par rapport au budget 2013.

Beauchamp a déposé un dossier en décembre 2014 afin de bénéficier de l'aide du fonds de soutien dans le cadre du refinancement de l'emprunt lié au franc suisse.
Ce dossier est actuellement traité par les services du ministère des finances et des comptes publics qui ont, en principe, un délai maximum de deux mois pour déterminer le montant de l'aide accordée afin de financer, jusqu'à 45 % maximum, la pénalité liée au refinancement (soulte).

Le montant total des intérêts supportés par Beauchamp en 2014 a représenté 1,528 millions d'euros avec les caractéristiques suivantes :

- un dépassement de plus de 440 000 € par rapport au budget primitif 2014 (emprunt lié au franc suisse).
- une hausse nette de plus de 705 000 € par rapport à 2013.

Le capital restant dû s'élève à plus de 20,7 millions d'euros au 31 décembre 2014.

GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2015

Dans un contexte budgétaire très contraint, nous continuerons à nous concentrer sur les missions fondamentales d'une municipalité. De plus, un effort particulier portera sur :

- La **sécurité** en maintenant une police municipale opérationnelle grâce à un recrutement qui pourra permettre de stabiliser l'effectif à 6 fonctionnaires et en dotant les agents de l'équipement nécessaire.
- L'**action sociale** en dotant le CCAS des moyens nécessaires permettant de faire face à l'inflation des demandes individuelles d'aide d'urgence et en pérennisant les activités qui maintiennent le lien social.
- L'**environnement scolaire** en participant au financement des classes de découverte, des projets culturels et en maintenant la restauration scolaire le mercredi midi, etc.
- La **jeunesse** en maintenant le PIJ, le "Club ados" et en soutenant le projet "escale à Groix".
- Le **commerce** de proximité et le marché d'approvisionnement en menant des actions pour les dynamiser.
- L'**animation de la ville** avec certaines activités culturelles et des manifestations en adéquation avec nos finances.

Les recettes de fonctionnement

➢ **La fiscalité :**

Le budget primitif 2015 prévoit une progression de 0,7 % des bases locatives. Les bases d'imposition prévisionnelles 2015 susciteront une augmentation des recettes de fiscalité de l'ordre de 39 000 €.
Après l'effort fiscal considérable des Beauchampois en 2014 et dans l'état actuel des choses, si le projet de refinancement de l'emprunt lié au franc suisse se concrétise, il ne devrait pas y avoir lieu d'augmenter les impôts pour 2015. En effet, la SFIL a accepté de maintenir, pour cette année, le taux de 3,45 % obtenu lors de la négociation globale du projet de refinancement actuellement à Bercy.
Ceci ne préjuge évidemment pas des répercussions vraisemblables de l'appréciation du franc suisse pour les exercices budgétaires suivants.
Le budget primitif 2015 prévoit des recettes fiscales pour un montant d'environ 5,7 millions d'euros.

➢ **Les concours financiers de l'État :**

À ce jour, aucune information précise relative aux diverses dotations et allocations compensatrices n'est encore parue. Toutefois, un calcul estimatif fait apparaître une diminution de 300 000 € par rapport à 2014.
La dotation forfaitaire devrait être de l'ordre de 750 000 € en 2015.

➢ **Les concours financiers de la Communauté d'agglomération du Parisis :**

L'attribution de compensation prévisionnelle passe de 6 082 000 € en 2014 à près de 5 973 000 € en 2015.
Cette diminution de plus de 100 000 € est due à l'amortissement et au fonctionnement des piscines ainsi qu'aux charges transférées à la Communauté d'agglomération comme la voirie de la chaussée Jules César et le parking de la gare.
Par ailleurs, le montant de la Dotation de Solidarité Communale (DSC) qui était de 155 600 € en 2014 sera seulement de 134 000 € en 2015.

➢ **Les autres recettes de fonctionnement :**

L'évolution des produits de service ne devrait pas être significative. Aussi, le budget primitif 2015 sera prudent en se calant sur les résultats de 2014.
La prudence sera également de mise pour la taxe sur l'électricité (156 000 € en 2014 contre 181 000 € en 2013) et les droits de mutation (243 000 € en 2014 contre 302 000 € en 2013).
La tendance en 2015 sera aussi à la baisse concernant les subventions CAF, notamment du fait de la dégressivité au fil des années des aides accordées aux activités périscolaires et d'accueil de loisirs.

Le total des recettes de fonctionnement devrait s'élever à 15,8 millions d'euros dans le budget primitif 2015 contre 16,4 millions constatés en 2014.

Les dépenses de fonctionnement

➢ **Les dépenses de personnel :**

En 2014, des efforts ont été entrepris pour limiter la hausse des charges de personnel par rapport à 2013. Cette politique va porter ses fruits en 2015 puisque le montant de ce poste de dépenses passerait de 9,9 millions à près de 9 millions d'euros.
Le début d'une réorganisation des services, des contrats à durée déterminée non reconduits et une optimisation des emplois du temps des agents permettront une réduction drastique du nombre de vacataires. Toutes ces mesures entraîneront une baisse très substantielle des dépenses de personnel.

➢ **Les subventions :**

Afin d'assainir les finances de la commune, des efforts sont demandés, dans des proportions raisonnables, à tous les acteurs de la ville de Beauchamp. De ce fait, l'enveloppe budgétaire allouée aux associations diminuera d'environ 10 % par rapport à 2014.

➢ **Les autres dépenses de fonctionnement :**

L'examen des dépenses de fonctionnement se fait sur la base « d'un budget année zéro ». Tous les postes de dépenses sont repris un à un et ce au regard des contrats en cours, des mesures mises en place et des projets retenus pour l'exercice 2015.
Cet exercice rigoureux et la recherche systématique d'économies devraient permettre d'aboutir, pour cette année, à une baisse des charges qui passeront de 3,45 millions en 2014 à 3 millions d'euros en 2015.

➢ **Les frais financiers :**

- Emprunt EURO/INFLATION

L'année 2014 a vu une tendance déflationniste amorcée plus vite dans le reste de la zone Euro qu'en France. Il est peu probable que l'inflation en France descende rapidement en dessous de celle de la zone Euro.
Ce sont les valeurs du mois de mars qui sont prises en compte pour déterminer le taux d'intérêt annuel. Dès lors, pour notre ville, l'hypothèse actuellement retenue pour 2015 est de prendre en compte les indices de fin décembre 2014. Ces valeurs entraînent un taux d'intérêt de 7,25 % (inflation France supérieure de 0,2 % à l'inflation zone Euro). Cela se traduirait par une hausse de 30 000 € par rapport au budget 2014.

- Emprunt EURO/FRCH

Le 15 janvier, la banque nationale Suisse (BNS) a décidé de ne plus soutenir le taux "plancher" (1 € pour 1,20 FRCH). Malgré son caractère prévisible, cette mesure brutale a surpris les marchés financiers.
Le cours du franc suisse par rapport à l'euro s'est beaucoup apprécié. Il s'est stabilisé plus ou moins à la parité (1 € = 1 FRCH), mais demeure très volatil.
Avec un taux de 13,6 % en 2014, les intérêts du prêt se sont élevés à environ 800 000 €.

Selon l'évolution du taux de change du franc suisse les simulations sont les suivantes :

Taux de change	Taux d'intérêt	Montant des intérêts
1 € = 1,209 FRCH	13,60 %	800 000 €
1 € = 1,05 FRCH	22,62 %	1 299 956 €
1 € = 1,03 FRCH	23,95 %	1 376 390 €
1 € = 1,00 FRCH	26,05 %	1 497 076 €

L'abandon par la BNS du taux plancher du franc suisse le 15 janvier 2015 a pour conséquences directes :

- l'augmentation écrasante des annuités **si la ville ne refinançait pas ce prêt** ;
- une nouvelle estimation de la soulte dans le cadre du refinancement.

À ce jour, ni le montant de la soulte, ni d'éventuelles nouvelles modalités du refinancement n'ont été communiquées à la commune.

Néanmoins, la ville a mené une active négociation qui lui permettra très probablement de bénéficier en 2015 (et seulement cette année) d'un taux de 3,45 % pour l'emprunt lié au franc suisse.
Cette négociation permettrait de dégager une économie de 597 000 € par rapport à 2014.

Les frais financiers devraient s'élever en 2015 à 955 000 € alors que le montant net des charges financières était de 1 528 000 € en 2014.
Le total des dépenses de fonctionnement devrait s'élever à 14,45 millions d'euros contre 16,6 millions d'euros constatés en 2014.

Section d'investissement

➢ **Les recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement 2015 seront constituées :

- des fonds propres comprenant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de **1 380 000 €** environ ;
- de la taxe d'aménagement et du remboursement de la TVA 2013 (FCTVA) pour un montant de **200 000 €** ;
- des dotations aux amortissements pour un montant de **160 000 €** environ
- des subventions pour un montant de **640 000 €**

Les subventions inscrites sont composées de fonds de concours de la Communauté d'agglomération (410 000 € pour le centre de loisirs, 71 000 € pour d'autres projets) et de 159 000 € alloués par la CAF pour l'achèvement du centre de loisirs.

➢ **Le remboursement de la dette :**

Au titre de l'exercice 2015, nous devrons assurer le remboursement in fine du prêt relais de 300 000 €, contracté en 2012, et assumer les conséquences de la renégociation du prêt CMS qui a vu son capital augmenter du fait de l'intégration d'une partie de la soulte.
Au titre de l'exercice 2015, le montant du remboursement en capital de la dette s'élèvera à 1 180 000 €.

➢ **Les dépenses d'investissement :**

Au titre des dépenses d'investissement, le budget primitif 2015 comportera :

- une inscription pour la 2ème tranche de reconstruction du centre de loisirs à hauteur de 870 000 € (travaux éligibles au Fonds de concours de la CALP).
- des travaux d'aménagement de terrains en vue de réaliser plusieurs ventes.
  Les terrains concernés par ces aménagements : Pontalis, Cadoux (voirie et viabilisation du terrain), terrain Marronniers (travaux éligibles au Fonds de concours de la CALP).
- les travaux et acquisitions qui ne peuvent être différés.
  Il s'agit par exemple de petits travaux à la salle des fêtes, à la bibliothèque, d'une armoire éclairage piste pour le stade, etc.
- le maintien du parc informatique.

Tout comme en 2014, les dépenses d'équipement seront réduites au strict nécessaire : l'achèvement de la construction du centre de loisirs, l'entretien minimum du patrimoine, les dépenses urgentes en raison de problématiques de sécurité.
L'ensemble des dépenses d'investissement prévues pour l'exercice 2015 s'élève à environ **1 200 000 €.**

CONCLUSION ET ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE

Cette présentation repose, aujourd'hui, sur des chiffres prévisionnels. Le budget primitif intègrera bien entendu les chiffres définitifs. Si le léger déséquilibre résultant de cette présentation persistait, il serait comblé par le résultat consolidé de 2014.
Depuis dix mois, les efforts sont permanents et soutenus pour réduire les dépenses de fonctionnement, limiter les investissements au strict nécessaire. Cette politique d'assainissement des finances de la ville doit porter ses fruits, surtout à partir de cette année, la plus significative étant la diminution des charges de personnel en 2015.
Toutefois, la capacité d'autofinancement du budget primitif sera encore insuffisante alors qu'il devient de plus en plus nécessaire de financer des travaux pour maintenir le patrimoine de la ville en bon état (voirie, bâtiments communaux). Il est vrai que les 870 000 € de travaux du centre de loisirs obèrent grandement le BP 2015 et que cette dépense contrainte ne pèsera plus sur le budget de la ville à compter de l'an prochain.
Enfin, en raison des incertitudes liées à l'emprunt EURO/CHF, il est impossible de présenter l'évolution de la capacité d'autofinancement et donc un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2014-2020.
Nous continuerons à mobiliser toute notre énergie pour redresser financièrement notre commune.

Madame le Maire ouvre le débat

Monsieur Seigné informe qu'il a plusieurs questions qu'il va essayer de regrouper par thèmes. Il regrette que ce document n'ai pas été remis lors de la commission des finances où il aurait déjà pu poser des questions. Il a des questions sur les chiffres présentés.
La 1ère question concerne le mot « hypothèses » retenues pour les dotations de l'Etat. Celle-ci est-elle quelque chose de précis, juste une hypothèse du côté de la ville ou des chiffres de l'Etat à ce sujet ?

Réponse de M. Andrieux : nous sommes dans des hypothèses probables. Le terme « hypothèse » est une précaution oratoire car nous sommes avant le pointage des comptes par la trésorerie et aussi avant l'annonce exacte des dotations dont nous ne sommes pas certains à l'Euro prêt, mais il s'agit d'hypothèses très probables.

Mme le Maire précise un léger changement par rapport aux bases locatives qui étaient de 0.7 au moment de l'élaboration des documents mais qui sont maintenant de 0.9. Il s'agit donc d'une bonne surprise.

Monsieur Seigné demande à quelle date sera proposé au vote le Compte administratif 2014.

Madame le Maire précise qu'elle souhaitait le présenter avec le Budget Primitif mais que la trésorerie est très en retard. Les documents n'étant pas prêts, il ne sera pas possible de le présenter au Conseil municipal du 26 mars 2015 ou seul le Budget Primitif sera présenté. Le Compte Administratif sera vu ultérieurement.

Monsieur Seigné demande comment se répartit l'excédent annoncé : des économies, des dépenses en moins ?

Monsieur Andrieux: répond que les dépenses en moins sont sur les dépenses de personnel et les charges à caractère général.

Mme le Maire rappelle que les économies ont été réalisées par des choix comme la suppression des séjours cet été soit une économie d'environ 100 000 euros, la fermeture du Club des Marronniers, la réduction des frais de réception…

Monsieur Seigné constate qu'il s'agit d'un arrêt de projet bien que cela engendre des économies.

Mme le Maire souligne qu'elle n'a pu faire autrement. Il fallait trouver des recettes donc, moins de dépenses.

Monsieur Andrieux rappelle qu'en ce qui concerne le Club des Marronniers il existe d'autres structures qui peuvent prendre le relais.

Monsieur Seigné précise que pour les séjours il s'agit bien d'une suppression.

Mme le Maire précise que, vu la situation financière de Beauchamp, les séjours, au vu du coût, ne paraissaient pas indispensables.

Monsieur Seigné: les charges de personnel annoncé sont de 9,9 millions d'euros soit exactement le chiffre voté au Budget 2014. Donc le chiffre sur le CA sera identique au Budget voté.

Mme le Maire répond ce chiffre a été réajusté en décembre.

Monsieur Andrieux précise qu'en décembre les éléments étaient suffisants.

Monsieur Seigné constate que les recettes et taxes représentent une hausse de recettes de 39 000 euros peut être plus, si on passe à 0,9. Le document présenté ne tenant pas compte de cette hausse pourquoi le graphique représente un chiffre en baisse.

Monsieur Andrieux répond que le graphique ne reprenait pas exactement tous les intitulés (pas les droits de mutations…).

Monsieur Seigné demande quelques précisions sur les grandes orientations de 2015 qui consistent essentiellement dans le maintien de projets existants (sécurité, l'environnement scolaire ou la jeunesse). Faut il comprendre que les orientations non citées seront touchées par des suppressions et des baisses ?

Mme le Maire : Non, c'est plutôt un choix. Par exemple la diminution pour des frais de personnel est liée au non remplacement. Mais, des policiers ayant mutés et le choix étant de maintenir la police à 6, nous recrutons, ce qui signifie un coût (habillement). Dans la jeunesse se posait la question de garder le Club Ados. Nous avons choisi de le conserver et de plus nous les accompagnons dans leur projet « une escale à GROIX » (projet qui a un coût). Ce sont plutôt des dépenses que nous avons actées.

Monsieur Seigné demande si des moyens supplémentaires ont été envisagés pour l'action sociale.

Madame le Maire rappelle que le budget du CCAS n'a jamais été réduit par rapport aux besoins en aides individuelles et a même été augmenté pour 2015 au cas où.

Monsieur Seigné précise qu'il s'agit de moyens financiers et pas forcement de moyens matériels ou autres par exemple le transport pour les personnes âgées.

Madame le Maire rappelle qu'elle avait prévenu que le budget 2015 serait plus difficile que 2014 et qu'il est impensable d'augmenter les impôts 2015. Le transport des personnes âgées n'est pas budgété cette année mais le projet n'est pas oublié.

Monsieur Seigné demande quelles sont les actions envisagées pour dynamiser le commerce de proximité ?

Madame le Maire répond qu'un travail est effectué avec la Chambre de commerce et d'industrie. De plus, par le choix du prestataire pour le marché d'approvisionnement, nous espérons redynamiser le marché.

Monsieur Seigné indique qu'il ne peut y avoir de prévision sur la fiscalité par rapport au refinancement du prêt euro/franc suisse car nous n'avons pas tous les arguments. Par rapport au taux fixe, il est dépendant du refinancement ?

Madame le Maire rappelle que ce sera très dur pour Beauchamp mais que la chance pour Beauchamp est d'avoir demandé l'aide du fonds de soutien à l'Etat. Personne aujourd'hui ne sait à combien s'élèvera la soulte. Mais la SFIL s'était engagée pour 2015 à une année de transition à 3,45. La SFIL nous garantit à 95% de nous maintenir le taux à 3,45 dans le cadre du refinancement ce qui nous permettra de ne pas augmenter les impôts. Pour 2016, je ne sais pas.

Monsieur Manac'h demande s'il est envisagé le recrutement d'un nouveau DGS.

Madame le Maire répond que le recrutement et le financement est prévu pour septembre 2015.

Monsieur Manac'h demande si des transferts de personnel auront lieu compte tenu des activités transférées à la CALP.

Madame le Maire précise qu'aucun personnel ne sera transféré aujourd'hui car il n'y a pas de personnel affecté à la chaussée Jules César ni sur le parking de la gare. Cependant, une convention a été signée avec la CALP. La ville percevra une indemnité si elle doit intervenir en cas d'intempéries sur la voirie transférée.

Monsieur Manac'h revient sur la renégociation de l'emprunt euro/franc suisse et des 2 mois d'attente en sachant que nous n'étions pas les premiers.

Madame le Maire précise que notre dossier a été le premier à être déposé à la préfecture du Val d'Oise et est arrivé à Bercy en janvier vers le 19.

Monsieur Manac'h demande comment va être répartie la diminution des 10% du montant des subventions.

Madame le Maire précise que cela a été discuté lors de la réunion de la commission « animation locale et intergénérationnelle, culture, jeunesse, sport et vie associative » du mardi 10 février et que cela sera vu lors de la commission des finances avant le vote du budget.

Monsieur Manac'h demande si les tarifs des services municipaux seront remis en cause.

Madame le Maire répond que seule l'inflation, comme de coutume, sera appliquée en temps voulu.

Monsieur Manac'h rappelle que sur le résultat de 2014, 450 000 euros de factures étaient inhérentes à 2013.

Madame le Maire tient à faire savoir qu'il ne reste aucune facture en instance de 2014 sur 2015.

Déclaration Alternative citoyenne pour Beauchamp *« S'agissant du 1er débat d'orientations budgétaires du mandat, nous nous attendions à un travail préparatoire en commission pour respecter les engagements de transparence et de concertation de la majorité municipale. Ce travail était, à nos yeux, nécessaire pour affiner et/ou détailler les orientations qui sont proposées au débat ce soir.*
Le document présenté ne donne pas de vision d'ensemble en restant bloqué sur des événements, certes préoccupants, comme la parité soudaine du franc suisse par rapport à l'euro.
Jusqu'à cet événement, vous avez pu le constater, nous n'avions pas souhaité communiquer sur le projet de refinancement pour laisser toutes les chances à notre Ville de trouver la meilleure issue possible.
Pourtant, ***nous avons été les seuls élus à demander un report puis, par défaut, à voter contre la délibération autorisant Mme la Maire à signer toute proposition de refinancement*** *de cet emprunt sans appui d'un conseil en finances pour vérifier les calculs de sortie proposés par la Banque sans aucune explication et sans effort financier, sachant que les torts sur la contractualisation de ces emprunts sont largement partagés.*
Lors de la commission des Finances du 22 septembre 2014, nous le déplorions déjà ***sans réaction de la majorité et de Beauchamp Renouveau qui indiquait qu'il n'y avait pas vraiment le choix et qu'on aurait dû se méfier à***

***l'époque**. Nous sommes heureux d'apprendre que ce groupe a depuis rejoint notre position sur la nécessité d'être accompagné.*
Nous avons également été les seuls à déplorer que Beauchamp reste isolée dans la gestion de ces décisions catastrophiques prises par la majorité précédente. L'actualité récente nous confirme que les communes, lésées par les manquements d'élus, des banques et des services de l'État, doivent s'associer pour se faire entendre auprès du gouvernement pour sortir enfin de cette spirale infernale. ***Beauchamp doit être acteur de sa dette en saisissant tous les moyens à sa portée.***
Pour en revenir au débat d'orientations budgétaires, la majorité municipale ne souhaite pas aujourd'hui se projeter dans plusieurs hypothèses concernant les finances de notre commune.
Or, les Beauchampois ont besoin de savoir si les engagements électoraux seront tenus : pas de hausse d'impôt, maintien des prestations qui font la qualité de vie des Beauchampois, refus de payer une soulte écrasante ou d'obtenir un taux fixe à tout prix,...
Les orientations prises ce soir ne conforte aucun de ses engagements. Au contraire, la porte reste ouverte à une nouvelle augmentation des impôts, à la suppression de prestations et à la sortie à tout prix de nos emprunts toxiques.
Enfin, il n'est pas du tout fait mention de l'audit resté confidentiel au sein de la majorité qui aurait dû fournir un Plan Pluriannuel d'Investissements et une étude prospective sur le mandat entamé.
***Aucune hypothèse n'a été formulée ce soir qu'elle soit la meilleure ou la pire.** »*

Madame le Maire précise qu'aucune hypothèse n'est possible à ce jour tant que nous ne savons pas ce que l'Etat va décider pour aider les collectivités qui subissent un emprunt lié au franc suisse.
Ce qui est sûr c'est quand il n'y a plus d'argent, il n'y a pas de miracle, il faut diminuer les dépenses. Ce n'est pas agréable de diminuer, il faut du courage. La facilité aurait été d'augmenter plus les impôts.
Notre engagement est justement de ne pas augmenter les impôts de notre fait et d'assainir les finances de la ville. Il est nécessaire de diminuer les dépenses tout en gardant un service public honorable. On est obligé de réduire la voilure.

Déclaration Beauchamp Renouveau *« Mes chers collègues, A notre grand regret, le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas été présenté en commission des finances du 2 février et nous n'avons donc pas pu échanger sur ce sujet avant le Conseil Municipal de ce soir.*
Certes, même si nous savons que vous n'avez aucune obligation de réunir une quelconque commission pour associer les élus, de mémoire d'élue je n'ai jamais été confrontée à une telle situation. Vous qui avez dénigré l'ancienne majorité pour son manque de transparence et n'avez cessé de répéter « nous agirons pour vous et avec vous en toute transparence », aujourd'hui vous ne respectez guère ces promesses et fonctionnez en toute opacité.
Force est de constater que vous ne souhaitez pas associer l'opposition à une quelconque démarche de réflexion, ni même d'information préalable.
Nous allons donc vous faire part simplement de nos remarques concernant le document présenté.
1.Le Contexte général
Nous ne pouvons que faire la même analyse sur les perspectives macros économiques et les baisses historiques des dotations de l'État.
Sur les priorités que vous proposez :

- ***Refinancer le prêt structuré lié au Franc Suisse**, à quel prix ?. Il serait judicieux de se concerter avec d'autres villes afin de définir une attitude commune face à la SFIL. Les Beauchampois ne pourront pas supporter encore une nouvelle augmentation de leurs impôts. Nous ne pouvons pas rester isolés dans la gestion de ce dossier et qui obère gravement l'avenir de notre ville. Il ne suffit pas d'attendre les décisions de la SFIL ou de l'État, ce qui est somme toute la même chose, pour avancer sur ce sujet. Nous avions déjà préconisé de faire appel à des experts en la matière et non à un pseudo audit dont l'intérêt doit être si mineur que vous n'en avez toujours pas diffusé les résultats.*
- *Enfin, dans le refinancement des emprunts, vous ne parlez pas du prêt indexé sur l'Euro/Inflation. Pourtant, celui-ci mériterait que l'on s'y intéresse du fait de l'augmentation de son taux d'intérêt.*
- ***Poursuivre la stratégie des réductions des dépenses** est pertinent, à condition de faire les bons choix ! Vous supprimez des services à la population, tels les accueils de loisirs durant certaines vacances scolaires, les accueils de loisirs concernant le club des marronniers pour les 6/12 ans, le soutien scolaire pour les élémentaires, alors que ceux-ci sont non seulement indispensables pour les familles mais contribuent aussi à l'équilibre social de notre ville. Que dire encore sur le rapt de l'excédent d'investissement de 67 000€ du CCAS, excédent qui était prévu pour des actions sociales, notamment la mise en place du transport pour les personnes âgées ? Vous supprimez et que faites-vous à la place : un thé dansant pour les anciens, où l'on peut compter une cinquantaine de personnes, alors que cette action n'est pas dans nos missions essentielles et pourrait tout à fait être portée par les associations.*
- *De plus, ce ne sont pas que des Beauchampois qui participent, ce qui signifie que vous supprimez des actions qui étaient en faveur des Beauchampois pour en créer d'autres, en partie financées par nos impôts, sans discernement des bénéficiaires Vous organisez une dictée pour les Beauchampois alors que vous supprimez le soutien scolaire. Que dire enfin de la suppression pour un grand nombre de personnes âgées du colis de Noël ? Certes pour certains, cela semble dérisoire mais cela représentait un lien social important dont près de 480*

personnes en ont été privées. J'arrête là cette liste qui serait hélas un peu longue. Nous pensons que nous n'avons pas la même conception du service public. Dans ces temps malheureusement contraints, il appartient de faire les bons choix.

- ***Rechercher les subventions** pour augmenter les recettes est certes louable à condition que cela n'engendre pas trop de dépenses supplémentaires. Une subvention n'est pas une fin en soi.*

2.L'équilibre du Budget 2014

Pour l'essentiel, nous ne reviendrons pas sur l'analyse comptable que vous présentez. Cependant, nous sommes fort surpris que vous éludiez complètement l'achat du terrain en juin 2014 pour un montant de 400K€. Curieusement, cela représente presque le montant du dépassement du budget primitif de 2014 que vous dites lié à l'emprunt du Franc Suisse. Vous n'avez pas cessé de dire que la ville était dans une situation catastrophique. Sachant que les prémisses de l'Audit laissaient entrevoir une augmentation des impôts locaux de près de 40% selon vous, pourquoi s'être engagé de manière précipitée dans l'achat de ce terrain sur lequel la programmation de construction n'était pas prévue dans un proche avenir. Nous vous avions déjà interpellée sur ce sujet et vous nous aviez répondu que cela serait une opération blanche puisque l'Etat devait nous rembourser, via l'établissement Public Foncier du Val d'Oise. Pour l'instant, nous ne voyons pas le remboursement de cette somme et vous ne l'évoquez pas dans le DOB. Ce que nous voyons par contre, c'est que de ce fait, vous avez augmenté les impôts plus que de besoin. Cela est une faute de gestion importante et nous nous étonnons que votre cabinet ne vous ait pas recommandé de la différer. Le manque de trésorerie ne pouvait que vous inciter à la plus grande prudence.

3.Les Grandes orientations de la collectivité pour l'exercice 2015

La sécurité

C'est un enjeu important et nous sommes bien sûr très attentifs à la sécurité des Beauchampois en dotant la commune des moyens nécessaires pour l'assurer. Nous nous réjouissons sur le choix qui a été fait en intercommunalité du développement de la vidéo protection.

Vous dites stabiliser l'effectif à six fonctionnaires en recrutant une personne, mais y a-t-il actuellement cinq fonctionnaires sur le terrain ? Nous ne les voyons pas.

L'action sociale

Vous dites doter les moyens nécessaires au CCAS et pérenniser les actions.

De quels moyens parlez-vous, alors que vous diminuez la subvention et supprimez des actions, sans oublier bien sûr les 67K€ d'excédent d'investissement que vous avez supprimés et récupérés pour la ville ?

Nous sommes consternés par votre manque de lucidité. Les familles sont de plus en plus en difficulté, le chômage augmente et les personnes âgées les plus fragilisées sont isolées. Vous vous cantonnez à des missions obligatoires et abandonnez les missions qui contribuent au lien social. Vous manquez cruellement de bon sens. Il ne s'agit pas de dépenser sans compter ou de faire de l'assistanat, mais bien de jouer un rôle d'action sociale, vecteur d'équité entre les Beauchampois.

Vous voulez construire 238 logements sociaux., Avec quels moyens allez-vous répondre à cette nouvelle population puisque vous n'avez déjà pas de moyens pour les 8867 Beauchampois que nous sommes aujourd'hui ?

Vous comprendrez donc notre grande inquiétude concernant la gestion future de l'action sociale et du CCAS, qui ressemble maintenant plus à un « bureau de bienfaisance du 18ème siècle » qu'à un réel Centre Communal d'Action Sociale du 21ème siècle.

L'environnement scolaire

Nous ne pouvons que nous réjouir que vous souteniez les classes de découvertes et les projets culturels mais, est-ce pertinent de conserver la restauration du mercredi midi ? Le coût semble important.

La jeunesse

Vous maintenez a minima certaines structures jeunesses (PIJ, club ados..), et vous en supprimez d'autres, notamment le club des marronniers 6/12ans installé au pied de la résidence Nungesser et Coli et où la fréquentation était importante. Qu'avez-vous prévu pour ces enfants qui se retrouvent désormais pour certains dans la rue ? En abandonnant, votre mission au sein de ces quartiers, vous allez y engendrer une dégradation de la situation. N'aurait-il pas fallu, plutôt que de supprimer, revoir les critères de participations ?

Le Commerce

Vous voulez maintenir le commerce de proximité alors que vous n'avez toujours pas entrepris une réflexion globale sur le stationnement aux abords des commerces. Aucune commission ne s'est réunie sur ce sujet depuis votre élection. Quant au marché d'approvisionnement, il s'avère que depuis le mois de janvier 2015 le marché dépérit suite au changement de délégataire et à votre manière, selon les commerçants, de ne pas gérer le problème. Ayant posé une question en fin de conseil sur ce sujet, nous attendons donc la réponse pour avoir un avis éclairé.

L'animation de la ville

Avec des finances contraintes, nous comprenons parfaitement que vous limitiez certaines dépenses. Toutefois, nous nous interrogeons sur le fait de créer des manifestations alors que celles-ci pourraient être tout à fait du ressort des associations plutôt que d'engager des dépenses de la ville (ex : thé dansant, dictée...) même si celles-ci ne représentent pas un budget important. N'avez-vous pas dit que les petits ruisseaux font les grandes rivières et n'avez-vous pas supprimé des actions de faible coût ?

Nous pensons que l'animation de la ville passe déjà par un travail collectif avec l'ensemble des acteurs du terrain socioéconomique, qu'ils soient associatifs, commerçants ou entreprises.

Les recettes de fonctionnement
Nous nous réjouissons que vous ne prévoyiez pas d'augmentation des impôts en 2015.
Cependant, nous sommes surpris que la SFIL fixe à 3,45% le taux d'intérêt pour l'emprunt Franc Suisse pour l'année 2015. Nous craignons que vous ayez négocié une contrepartie dont vous ne faites pas état.
Les dépenses de fonctionnement
Nous avons bien noté que le poste du personnel passerait de 9,9 à 9 millions € environ, ce qui implique une économie de 900 K€ sur l'année 2015. Cela est considérable et nous serons très attentifs sur le fait que le personnel soit traité avec la plus grande équité et dans le respect de son droit.
Vous prévoyez une diminution d'environ 10% de l'enveloppe des subventions allouées aux associations. Cela signifie-t-il que certaines associations verront leur subvention diminuer de plus de 10% ? Il est normal que tous les acteurs participent à l'effort consenti par les Beauchampois mais nous resterons vigilants quant à l'égalité de traitement de ces subventions versées aux associations.
4. Conclusion et éléments de prospective
Nous en venons maintenant à notre conclusion.
Votre Débat d'Orientation Budgétaire représente une feuille de route minimaliste en partie contrainte par les finances de la ville. Cependant, Il y a des choix qui ne nous semblent pas appropriés et vous avons indiqué nos points de désaccords.
Notre ville subit une grave crise financière, due essentiellement aux emprunts structurés. Or, il ne nous semble pas que vous preniez toutes les mesures et actions nécessaires pour gérer cette crise. Nous savons que cette situation est difficile et nous considérons que cela dépasse le clivage majorité - opposition. Il est donc important de s'entourer de tous les professionnels et de toutes les énergies, qu'elles soient dans notre ville ou à l'extérieur, pour sortir de cette situation. Ce n'est pas seule, en excluant, en méprisant les uns ou les autres, que vous sortirez de cette crise.
Nous prenons donc acte du Débat d'Orientation Budgétaire »
Mme le Maire rappelle qu'aujourd'hui nous débattons sur le D.O.B. Il s'agit d'un débat de toute l'assemblée réunie, alors pourquoi le faire en commission !. Vous me faites une déclaration, c'est bien, avec des questions, mais on ne vous a pas entendue. C'est maintenant que le débat doit avoir lieu.

- Vous avez parlé d'un terrain que nous aurions acheté à 400 000 €. Je m'inquiète Madame Nordmann de votre façon de suivre les comptes. Il n'y a pas eu d'achat en 2014 mais une préemption. Ce sera une opération blanche en 2015. Nous l'achèterons le matin à 450 000 € et l'E.P.F nous le rachètera à 450 000 € l'après-midi même ou le lendemain. C'est grave de dire que nous avons acheté un terrain en 2014.
- Vous parlez du soutien scolaire. Dès notre arrivée, nous avons pris une délibération afin que les enseignants fassent l'étude dans les écoles élémentaires. Ce sont les enseignants qui sont le plus habilités aux soutiens scolaires.
- Le thé dansant ne coûte rien aux Beauchampois car il est équilibré.

Je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez dit, mais j'aurais bien aimé qu'il y ait un débat.

Mme Nordmann revient sur l'achat du terrain en précisant que dans le budget primitif du mois de juin 2014, cette somme de 400 000 € était inscrite et c'est pour cela que nous avons dû augmenter tant les impôts.

Mme le Maire insiste sur le fait que ce n'était qu'une inscription budgétaire.

M. Andrieux précise que ces 400 000 € ont été repris dans la décision modificative du mois d'août pour compenser l'augmentation du taux de l'emprunt lié au franc suisse.

Mme Nordmann insiste sur l'augmentation des impôts en même temps au mois de juin.

M. Andrieux demande à Mme Nordmann de s'expliquer car si nous avions fait une augmentation indue des impôts, on la retrouverait dans le résultat de 2014.

Mme le Maire rappelle qu'au moment du vote du budget on connaissait déjà la hausse du taux de l'emprunt lié au franc suisse.

Monsieur Seigné rappelle que lors de la commission des finances du 4 juin 2014, avant le vote du budget, il avait été évoqué l'achat de ce terrain et, ce même jour, la SFIL nous annonçait ne pas maintenir le taux de 6%. Il fallait donc s'attendre à une augmentation de 410 000 €. L'achat du terrain ne se faisant pas sur 2014, cette somme servirait à les payer.

Mme le Maire remercie Monsieur Seigné pour ces précisions et ajoute qu'à cette commission des finances Mme Nordmann devait être présente puisqu'elle en fait partie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2015.

4. Indemnité forfaitaire pour élections

Madame le Maire rappelle que :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'Arrêté ministériel du 27 février 1962, relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux.

La délibération du 26/11/2009 définissant les critères d'attribution du régime indemnitaire prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire pour élections aux agents accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion des élections sans pouvoir ouvrir droit aux Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Cette indemnité concerne les catégories A et B dont l'indice brut est supérieur à 380. Les catégories C et B dont l'indice brut est inférieur à 380 ouvrent droit aux IHTS et à ce titre sont rémunérés en heures supplémentaires.

Actuellement, le crédit global affecté à cette indemnité est basé sur l'IFTS 2ème catégorie auquel est appliqué le coefficient 5.
Ce montant, variable en fonction du nombre de bénéficiaires, est généralement de l'ordre de 500,00€.

Il sera désormais plafonné à 400,00 euros pour les agents assurant la tenue des bureaux toute la journée sur une base de 14 heures de travail.
Ce montant sera proratisé pour les agents effectuant un travail une partie de la journée.
Les agents d'astreinte continueront de percevoir une indemnité au coefficient 0,5, soit 44,93 euros (taux en vigueur ce jour).
Les agents de catégorie C et B dont l'indice brut est inférieur à 380, continueront de percevoir des IHTS mais ne bénéficieront plus d'une journée de récupération complémentaire.
Ce projet a été soumis au Comité Technique le 3 février 2015 et a obtenu un avis favorable des représentants de la collectivité ainsi que des représentants du personnel.

Cet exposé entendu,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de plafonner l'indemnité forfaitaire pour élections à 400,00 euros pour les agents de catégorie A et B dont l'indice brut est supérieur à 380, assurant la tenue des bureaux toute la journée sur une base de 14 heures de travail **et de supprimer la journée de récupération supplémentaire** accordée au personnel de catégorie C et B dont l'indice brut est inférieur à 380.

5. Fixation du taux de la vacation de surveillance de la pause méridienne pour le personnel enseignant de l'Education nationale

Madame Merlay précise lors de discussions, avec les enseignants ceux-ci ont proposé d'assurer la surveillance de la pause méridienne en cas de besoins,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966, fixant le taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les instituteurs et directeurs d'école élémentaire ainsi que les professeurs et directeurs de collège d'enseignement général,
Vu la note de service n°2010-120 du 26 juillet 2010 (Bulletin Officiel de l'Education nationale du 2 septembre 2010 n°31),
Lors de la Commission Education, Activités Périscolaires et Centre de loisirs du 29 janvier 2015, des enseignants se sont portés volontaires et ont indiqué être en mesure d'assurer l'encadrement lors de la pause méridienne, en cas de besoin. Ainsi, si nous étions amenés à solliciter l'aide des enseignants pour assurer cette mission, le taux retenu pour le temps de surveillance compris entre 11h30 et 13h20, soit 1 heure 50 minutes, sera celui de l'heure

de surveillance des Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école, soit 12,82 euros de l'heure (taux en vigueur ce jour).
Le montant de la vacation sera par conséquent de 23,50 € pour 1h50 (taux en vigueur ce jour).
Ce taux de vacation sera réservé au personnel enseignant de l'Education nationale.

Cet exposé entendu,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de **fixer le taux de la vacation de surveillance** de la pause méridienne du **personnel enseignant** de l'Education nationale **à 23,50 €** et **d'indexer l'évolution du taux horaire de la vacation sur les taux de surveillance des Professeurs des écoles hors classe fixés par décret.**

6. Projet EducatifTerritorial

Madame Merlay rappelle que :
Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013.
Vu, notamment, les articles L.551-1 et L.521-12 du code de l'éducation.
Vu la circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014.
La ville de Beauchamp a mis en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014-2015 et souhaite compléter ce dispositif par l'élaboration d'un projet éducatif territorial (PEDT).
Le but d'un PEDT est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.
Il est proposé que la commune de Beauchamp s'engage dans une démarche de projet éducatif du territoire (PEDT) triennal autour du

« Bien Vivre Ensemble ».

Ce projet, fera l'objet d'une convention signée entre l'Inspection académique, le Préfet, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la ville. Il fixe pour une durée de trois ans les objectifs éducatifs de notre commune.

Madame Merlay fait ensuite une présentation détaillée du PEDT à l'aide d'une projection.

Déclaration Beauchamp renouveau « Nous sommes amenés ce soir à voter le PEDT, Projet Educatif Territorial, qui je cite « *a pour objectif de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part les projets d'école et d'autre part les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire* ».
Cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.
Or dans le PEDT qui nous est proposé pour Beauchamp, nous sommes au regret de constater qu'il n'est fait référence à aucune nouvelle offre. Il s'agit là d'un état des lieux comme certains l'ont qualifié et pour d'autres sans aucune proposition de nouvelles perspectives d'avenir, il y est seulement détaillé ce qui existe déjà sur Beauchamp.
Il nous parait surprenant d'adopter un PEDT et de formaliser une démarche vide de contenu, où aucun détail n'est mentionné sur les mises en place des projets et les objectifs à atteindre où aucun budget n'est alloué à cet effet. Ce PEDT reste dans un flou total.
Nous remarquons également que les TAP ont été exclus de ce PEDT, alors que cela devait faire l'objet d'une priorité de travail afin d'aboutir à une réelle proposition pour la rentrée 2015/2016 !
Nous nous permettons de rappeler qu'il a été évoqué des actions peu onéreuses voire même gratuites qui pourraient être mises en place, or à l'heure actuelle rien n'est étudié dans ce sens.
Voter pour un PEDT, projet confus sans réel engagement de la commune de Beauchamp sur des objectifs déterminés, de surcroit rédigé à la hâte nous semble inconcevable.
Il nous paraît important de revenir sur les conseils d'école qui ont eu lieu, lors desquels il a été demandé de prendre position par rapport à ce PEDT :
-Concernant les maternelles, le oui l'a emporté (16 voix pour, 13 contre et 2 bulletins blancs).
-Concernant les écoles élémentaires, nous avons constaté un non majoritaire (Ecole Pasteur 5 bulletins blancs, 4 oui et 12 Non et Ecole P.Bert 4 bulletins blancs 5 oui et 17 non)
Que doit-on en conclure si les enseignants eux-mêmes ne sont déjà pas convaincus par ce projet ?
Nous nous devons de rappeler que la rédaction d'un PEDT demeure facultative, mais cependant elle conditionne l'accès au fonds de soutien qui permettra à la commune de percevoir 50€ par enfant et par an, indépendamment de l'aide qui était prévue pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.
Dans l'éventualité de la mise en place du PEDT à Beauchamp, nous nous devons de rester vigilant sur l'utilisation de ce fonds de soutien qui devra avoir pour finalité la réalisation de nouveaux projets pour les enfants, et non représenter un apport financier pour la ville.

C'est pourquoi il nous semble judicieux de revoir la rédaction de ce PEDT et de le transformer en réel projet d'avenir en cohérence avec le travail qui avait été amorcé, et en concertation avec les membres d'associations, parents et enseignants.
C'est pour ces raisons que ce soir le groupe Beauchamp Renouveau votera contre le PEDT en son état actuel.

Déclaration Alternative citoyenne pour Beauchamp
La réforme des rythmes scolaires poursuit un objectif pédagogique : la réussite des enfants à l'école primaire dépend pour une part essentielle des conditions dans lesquelles se déroulent leurs apprentissages. Or, depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, **les élèves français subissaient des rythmes scolaires totalement inadaptés à leurs rythmes biologiques**.
La journée de nos écoliers était en effet plus longue et plus chargée que celle de la plupart des autres élèves dans le monde.
Notre pays cumulait ainsi : un volume horaire annuel d'enseignement très important, qui s'élevait à 864 heures par an contre 774 heures à 821 heures en moyenne - selon l'âge des écoliers - au sein de l'OCDE ; le nombre de jours d'école le plus faible d'Europe, à savoir 144 jours seulement contre 187 jours en moyenne au sein de l'OCDE ; une semaine particulièrement courte avec 4 jours d'école par semaine, contre 5 voire 6 chez la plupart de nos voisins européens ; une année scolaire concentrée sur seulement 36 semaines.
Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant **un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école**, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.
Qu'en est-il de ces objectifs dans le PEDT que vous nous présentez ?
Le PEDT doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Le document présenté ne contient qu'une compilation d'activités existantes sans cohérence.
Le socle du PEDT c'est la collaboration et la coécrit-ure entre les différentes composantes de la communauté éducative (parents, enseignants, animateurs, ATSEM,...). Il n'y a pas eu les conditions nécessaires à la concertation et l'élaboration d'un projet local partagé. Celui-ci, porté uniquement par la municipalité, a été largement rejeté par vote par les enseignants et représentants de parents d'élèves.
Il faut se donner les moyens d'une réelle concertation afin d'élaborer un PEDT ambitieux car nos enfants ne doivent pas subir des économies forcées qui doivent être absolument trouvées dans d'autres arbitrages budgétaires.
Nous demandons ainsi le report du vote de ce PEDT afin de prendre le temps de la concertation.
Notre demande de report ayant été refusée, nous votons contre ce PEDT.

Cet exposé entendu,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal par 21 voix « POUR » et 8 voix « CONTRE » (Mme Nordmann, M. Jenny, Mme Loiseau, M. Manac'h,, Mme Pirès, M. Planche, M. Seigné, Mme Takacs) **DECIDE d'approuver le projet d'Education Territorial et autorise Mme le Maire à signer ce dernier**

7. Désignation d'un délégué titulaire pour siéger au syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'enghien (SIARE)

Madame le Maire rappelle que :
Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014,
Vu l'article L.2121-33 du code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a procédé à la désignation des délégués appelés à représenter les intérêts de la ville et à siéger aux différents syndicats intercommunaux.
Ainsi, ont été désignés pour représenter la collectivité au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien (SIARE) :
- Monsieur LENHARDT : délégué titulaire
- Monsieur GILLET : délégué titulaire
- Monsieur PELAMOURGUES : délégué suppléant
- Monsieur CONTENTIN : délégué suppléant

Il est proposé de désigner monsieur CONTENTIN en qualité de délégué titulaire en lieu et place de monsieur LENHARDT, ce dernier devenant suppléant.

Cet exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal DESIGNE à l'unanimité, Monsieur CONTENTIN en qualité de délégué titulaire et Monsieur LENHARDT en qualité de délégué suppléant pour siéger au **SIARE**

8. Elaboration et développement de réseaux de communications électroniques et actions en faveur de l'aménagement numérique

Madame le Maire rappelle que le Conseil communautaire a donné le 23 juin 2014, son accord de principe, par délibération, à l'unanimité, sur le transfert de la compétence « aménagement numérique », dans un délai de trois ans.
Le territoire de la commune de Bessancourt n'est pas classé en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), ce qui pourrait conduire à terme à une rupture de l'égalité territoriale au-sein de la communauté d'agglomération Le Parisis.
Sachant que le raccordement au très haut débit constitue un enjeu fort du développement du territoire intercommunal, des initiatives publiques sont nécessaires pour remédier à cette situation.
Dans ce contexte, le syndicat mixte ouvert « Val d'Oise numérique » a été créé par le Conseil général du Val d'Oise en juin 2014.
La communauté d'agglomération Le Parisis était dans l'attente des modalités d'adhésion à ce syndicat.
Le Conseil général a, tout récemment, signalé des délais courts et contraignants quant à cette adhésion, conditionnée par la prise de compétence au niveau de la communauté d'agglomération.
Le Conseil communautaire, lors de la séance du 1er décembre 2014, a approuvé le transfert de la compétence relative à l'« Elaboration et développement de réseaux de communications électroniques et actions en faveur de l'aménagement numérique », en tant que compétence facultative autonome.

Cet exposé entendu,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité,**
- le transfert à la Communauté d'Agglomération Le Parisis de la compétence « réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement numérique » en tant que compétence facultative autonome,
- l'insertion dans les statuts de la communauté d'agglomération d'un l'article III-C-5 ainsi rédigé : « Elaboration et développement de réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement numérique »,

Et sollicite le Préfet du Val d'Oise aux fins qu'il ajoute aux compétences facultatives autonomes de la communauté d'agglomération Le Parisis, après consultation des conseils municipaux des communes membres et conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, l'élaboration et le développement de réseaux de communication électroniques et les actions en faveur du développement numérique,
Dit que la présente délibération sera notifiée au représentant de la communauté d'agglomération Le Parisis.

9. Application des articles 22 et 23 du règlement intérieur

Question orale de Jannick LOISEAU : « Depuis le début du mandat, il n'y a pas eu de commission traitant dans sa globalité de la problématique de stationnement en centre ville. Pouvez-vous nous indiquer la date de la prochaine commission où ce sujet sera traité ? »

Réponse de Madame OCCIS, Maire : « La commission « Sécurité, Prévention, Circulation » a été créée par délibération en date du 11 avril 2014 pour la durée du mandat.
Comme précisé dans cette délibération, la commission, ainsi constituée, est chargée d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, soit par l'administration soit par l'un de ses membres.
Il est envisagé de réunir cette commission en avril 2015, la date précise n'étant toutefois pas encore arrêtée à ce jour.
Les études menées actuellement par la Communauté d'Agglomération Le Parisis et liées au transfert et à la requalification de la chaussée Jules César, et donc d'une partie de notre centre-ville, sont en voies d'achèvement.
Il en est de même pour le dossier de transfert et de requalification du pôle gare de Montigny-Beauchamp.
Ces éléments contribueront évidemment à définir l'approche de la problématique globale du stationnement en centre ville et permettront son inscription à l'ordre du jour d'une prochaine commission « Sécurité, Prévention, Circulation ».

○●○●○●

Question orale de Carla PIRES : « En ce qui concerne la police municipale, vous envisagez de recruter un agent pour stabiliser l'effectif à 6 fonctionnaires. Pouvez-vous nous indiquer le nombre d'agents actuellement opérationnels ainsi que le coût de ce service ?

Réponse de Madame OCCIS, Maire
Nombre d'agents actuellement opérationnels :
1er février : 5 opérationnels - 2 "longue maladie"

12/02 : 3 opérationnels - 1 longue maladie - 1 retraite - 2 mutations
01/03 : 4 opérationnels dont une réintégration

Objectif : Stabiliser les effectifs à 6 agents opérationnels

Recrutement en avril ou mai d'un responsable de Police Municipale

Recrutement avant l'été d'un agent de Police Municipale.

Le coût de ce service, hors véhicules, est estimé, en 2015, à : 330 000 €.

○●○●○●

Question orale de Patrick PLANCHE : « Vous avez, dans vos engagements électoraux, mis la question de la sécurité en bonne place.

Interpellés par de nombreux Beauchampois victimes de cambriolages, vols de voitures et autres délits, nous souhaiterions que soient transmises à l'ensemble des membres du Conseil Municipal les statistiques mensuelles remises par Mme TARDY, Commissaire de Police de la circonscription de Taverny.

[redacted]

Combien de postes pourvus et combien de fonctionnaires réellement présents sur le terrain ?

Par ailleurs, nous avons appris par la presse qu'une policière municipale de Beauchamp avait été dernièrement victime d'un accident de la circulation pendant son service.

Pouvez-vous nous donner des nouvelles de cet agent et nous préciser les circonstances de cet accident ? »

Réponse de Madame OCCIS, Maire : « Nous sommes nous-mêmes interpellés par de nombreux Beauchampois qui subissent ces derniers temps une recrudescence de vols avec effraction et de vols de voitures. Sachez que le

insisté sur le traitement social de toutes leurs décisions quelles qu'elles soient. Nous croyons avoir été entendus.
Vous avez sûrement constaté que les déclarations des organisations syndicales sur ces récents développements ont été particulièrement modérées.
Les prochaines mesures concernent la Recherche et Développement en vue d'un regroupement. Le transfert vers Cergy, à quelques kilomètres, ne devrait pas entraîner de problèmes insurmontables.
Je me permets de vous rappeler que les zones industrielles de la Communauté d'agglomération du Parisis constituent d'ores et déjà un pôle essentiel du Val d'Oise et il convient de ne pas aborder ces problèmes par le petit bout de la lorgnette. La partie industrielle concerne à ce jour dix communes, demain quinze. Les problématiques associées préoccupent tous les vices - présidents sans exception.
Même si les développements industriels, commerciaux sont généralement traités avec un minimum de discrétion par tous les acteurs responsables, soyez assurés que nous ne ménageons pas nos peines. Il est prévu d'engager dans les prochaines années plus d'un million d'euros annuellement pour leur développement.
Le Parisis engage en 2015 une étude pour la requalification de la zone industrielle ouest de Beauchamp à hauteur de 50 000 €.
Toutes les évolutions de ces zones rejaillissent immanquablement sur les capacités d'emploi de notre agglomération. Comme vous le savez pertinemment, la zone d'emploi qui concerne Beauchamp dépasse largement le territoire de la commune.

○●○●○●

Question orale de Françoise NORDMANN : « Au mois de janvier 2015, nous avons constaté une baisse significative de la fréquentation des commerçants volants au marché le jeudi et le dimanche. Les commerçants nous ont indiqué qu'ils avaient subi une augmentation des tarifs de près de 30% pour certains d'entre eux. La baisse de leur chiffre d'affaires et cette augmentation ajoutée dans un contexte économique difficile contribuent au dépérissement de notre marché.
Nous savons que le prix du mètre linéaire fixé par le Conseil municipal n'a pas augmenté depuis 2012. Selon nos investigations, la raison de cette augmentation résulterait du nombre de mètres linéaires comptabilisés par le nouveau prestataire délégué, de la participation financière aux animations et enfin de la TVA de 8% perçue par le délégataire. En effet, précédemment, le placier qui percevait la recette pour le compte de la ville, n'appliquait pas de TVA à un droit de place, qui est déjà une taxe en elle-même. Pour les commerçants qui ne récupèrent pas la TVA, ceci constitue donc une augmentation.
Deux courriers vous ont été adressés, l'un par les commerçants avec une pétition jointe et l'autre par Monique Rubin, Présidente de la Fédération des commerçants des marchés de France.
Certains points sur le courrier de la Présidente laissent apparaître un manquement à la loi et le non respect de l'article L2224-18 stipulant que les organisations professionnelles doivent être consultées avant toute modification relative au transfert du marché, ce qui n'a pas été fait, ainsi qu'un défaut de concertation entre la mairie et les commerçants concernant l'animation.
Les commerçants attendent une réponse de votre part pour rétablir leur droit avec une réelle écoute.
Vous avez écrit dans le DOB "Un effort particulier portera sur ... Le **commerce** de proximité et le marché d'approvisionnement en menant des actions pour les dynamiser".
Le marché autrefois animé se meurt déjà le jeudi, aussi, nous souhaiterions connaître les mesures que vous envisagez de prendre pour que vos actes soient en conformité avec vos promesses et non l'inverse, et par conséquent comment vous allez remédier à ce problème et à quelle échéance ? »

Réponse de Madame OCCIS, Maire : « L'article L2224-18 traite "de la création, du transfert ou de la suppression de halles ou de marchés communaux", ce qui ne concerne pas du tout l'opération qui a été réalisée. C'est le marché du marché d'approvisionnement qui a été revu. Il a été revu dans le cadre d'une commission dans laquelle toutes les listes ont été représentées et dont le choix a été unanime.
Les commerçants, pour la plupart des volants, se plaignent de la baisse considérable de leur chiffre d'affaires et refusent l'augmentation des droits de place qu'ils estiment à 30% et qu'ils jugent exorbitante. Ils reconnaissent que les calculs du gestionnaire précédent étaient aléatoires, qu'ils recevaient des tickets sans information relative au métrage ni au prix facturé.
Les commerçants demandent une concertation afin d'envisager une révision à la baisse des tarifs de droits de place qu'ils jugent les plus élevés de la région et ce, afin de redynamiser le marché.
Comme vous le savez, les droits de place HT n'ont absolument pas augmenté. Les seuls paramètres qui ont impacté les droits de place concernent :
- La TVA de 8% (récupérable par les commerçants à l'exception des autoentrepreneurs)
- La redevance d'animation de 1€ TTC par jour de tenue
Nous sommes loin des 30% évoqués.
L'augmentation dont ils parlent est due, non à une augmentation du tarif des droits de place, mais à un calcul des métrages largement sous-estimé par l'ancien gestionnaire qui encaissait pour le compte de la ville, faisait des cadeaux de métrages plus ou moins importants aux commerçants volants et ce, de sa propre initiative, ce qui a généré un manque de recettes important pour la Ville.
Le souci de l'ensemble du Conseil municipal est de préserver le niveau de l'activité commerciale sur le marché et d'en améliorer la dynamique.

L'intervention d'un opérateur privé, ayant une bonne pratique des usages spécifiques du secteur du commerce non sédentaire et apte à assurer la pérennité de l'offre marchande dans les marchés forains, nous parait constituer une réponse adéquate aux besoins de la commune.
Ce prestataire ne peut pas avec une baguette magique tout transformer en un mois. Laissons lui un peu de temps tout en le soutenant ».

○●○●○●

Question orale de Christelle TAKACS : « La fermeture du centre de loisirs lors des vacances de fin d'année 2014 a fortement pénalisé les parents d'élèves, ainsi que les enfants beauchampois.
A savoir que d'une part, les enfants n'ont pas eu accès à la collectivité, pendant cette période. D'autre part, le délai entre l'annonce et la période d'accueil concernée ne laissait que peu de temps aux parents, afin trouver une solution de mode de garde.
C'est pourquoi, nous souhaitons savoir d'ores et déjà, si la mission de service public du centre de loisirs sera entièrement assurée, durant les vacances d'été 2015 ?
Enfin, les autorisations relevant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ont-elles été accordées, concernant l'accueil des enfants d'âge élémentaire dans les locaux d'âge maternel ou inversement ? »

Réponse de Madame OCCIS, Maire : « La décision de fermer les accueils de loisirs une partie des vacances de Noël 2014 est liée au calendrier particulier de cette période. Pour limiter les difficultés rencontrées par quelques parents, nous avons donné cette information le plus tôt possible, soit 6 semaines en amont, afin qu'ils puissent aviser et trouver sereinement une solution de rechange.
Il n'a jamais été question de fermer les centres de loisirs durant les vacances d'été.
Immédiatement après notre élection, nous avons revu les plans de la 2ème phase du centre de loisirs élémentaire afin que les enfants de maternelle puissent y être accueillis pendant les périodes de faible fréquentation. Ceci permettra de réduire les coûts.
Nous avons, bien sûr, les autorisations adéquates de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour les différents accueils des enfants.

○●○●○●

Question orale de Frédéric JENNY : « En ce qui concerne la dépense prévisionnelle dédiée au personnel, vous indiquez dans le DOB une baisse environ de 900K€ sur l'année 2015. Pouvez-vous nous indiquer les principaux foyers d'économie ? »

Réponse de Madame OCCIS, Maire : « Nous vous l'avions annoncé, nous n'avions pas d'autres choix que de diminuer impérativement et de manière significative les charges de personnel, plus de 50 % supérieures à la moyenne des communes de l'agglomération.
Nous sommes parvenus à cette baisse :

- d'abord, en ayant absorbé, sur 2014, le transfert de charge de la cotisation 2013 URSSAF à hauteur d'environ 150 K€

d'autre part

- en utilisant mieux les ressources internes permanentes notamment en mutualisant (redéploiement du personnel "animation" sur le temps du midi)
- en abandonnant le paiement direct des allocations chômage du fait de notre adhésion au dispositif classique de Pôle Emploi
- en ne remplaçant pas les départs (sept) quand cela est possible ;
- en supprimant ce qui n'est pas réellement indispensable pour le bon fonctionnement des services, par exemple
  - ✓ les heures supplémentaires si elles sont évitables par un autre moyen,
  - ✓ les astreintes superflues….
- et, nous en sommes désolés, dans le contexte actuel, nous devons arrêter les contrats quand cela est possible et éviter au maximum les prestations ponctuelles.

Il nous faut perdurer dans l'effort et faire preuve d'imagination. Sans dégrader la qualité du service public, nous devons continuer de trouver des modes de fonctionnement compatibles avec nos possibilités financières et limiter au maximum les dépenses.

La séance est levée à 23H46.

BEAUCHAMP, le 4 mars 2015

Le Maire

MAIRIE DE BEAUCHAMP (VAL D'OISE)

Francine OCCIS